



CAF de l'Ain :

Des informations sur vos droits accessibles en permanence

Dans l'objectif de renforcer l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain met à votre disposition **deux services accessibles en permanence** permettant d'obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur les dossiers allocataires.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez le par E-mail à partir du site Internet Caf ou par courrier.

Par INTERNET : www.ain.caf.fr

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

Par TELEPHONE : 0 820 25 01 10 (0,118 € TTC par mn)

- **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**
 - Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
 - Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).
- **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h**
 - Pour contacter le technicien conseil assurant le traitement de votre dossier, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.